

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 juin 2024

2024 DSOL 33 Compte administratif 2023 du budget annexe des établissements parisiens de l’aide sociale à l’enfance.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3211-1, L 3221-1 et L 3221-3,

Vu le projet de délibération en date du 11 juin 2024, de Madame la Présidente du Conseil de Paris, relatif au compte administratif des établissements parisiens pour 2023 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif pour 2023 des établissements parisiens est arrêté conformément aux indications suivantes :

I Section d'investissement :	
Dépenses :	
Mandats émis	2 807 843,70 €
- mandats émis annulés	0,00 €
= dépenses nettes	2 807 843,70 €
Recettes :	
Titres émis	4 901 570,39 €
- titres annulés	0,00 €
= recettes nettes	4 901 570,39 €
+ Excédent de l'exercice 2022	6 473 903,16 €
= Total recettes 2023	11 375 473,55 €

Excédent cumulé de recettes à la clôture de l'exercice 2023 après retrait des dépenses nettes :
+ 8 567 629,85 €.

(Identique aux comptes de gestion établis par la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et de la Ville de Paris présentés dans la délibération 2024 DSOL 30).

II Section d'exploitation		
Dépenses		
		En euros
I^{er} groupe	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	8 062 567,46
Chapitre 60	Achats	5 535 840,10
Compte 611	Prestations de service	1 050 196,66
Compte 624	Transport de biens, d'usagers, et transport collectif de personnel	50 783,94
Compte 625	Déplacements missions et réceptions	53 355,54
Compte 626	Frais postaux et de télécommunication	103 076,74
Compte 628	Divers	1 269 314,48
II^{ème} groupe	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	58 973 372,05
Compte 621	Personnel extérieur à l'établissement	3 059 675,97
Compte 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	11 229,70
Compte 633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 220 568,64
Chapitre 64	Charges de personnel	54 681 897,74
III^{ème} groupe	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	8 422 611,48
Compte 612	Redevance de crédit-bail	0,00
Compte 613	Locations	857 550,19
Compte 614	Charges locatives et de copropriété	77 272,64
Compte 615	Entretien et réparations	1 099 552,40
Compte 616	Primes d'assurance	52 770,60
Compte 617	Etudes et recherches	0,00
Compte 618	Divers	834 756,83
Compte 623	Publicité, publications, relations publiques	7 962,00
Compte 635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	102 087,52
Compte 637	Impôts et autres taxes	15 218,54
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 022 568,58
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	195 799,38
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 157 072,80
	Total dépenses classe 6	75 458 550,99
	Reprises de résultat	
	Déficit (résultat cumulé 2021 et 2022)	1 307 742,40
	Réserve de compensation des déficits	1 307 742,40
	Total recettes	76 479 798,04

Article 2 : Le résultat brut de la section d'investissement propre à l'exercice 2023 est excédentaire de 2 093 726,69 €. Toutefois, avec la reprise de l'excédent de l'exercice 2022 soit 6 473 903,16 €, la situation consolidée demeure excédentaire à hauteur de 8 567 629,85 €.

Article 3 : Le résultat brut de la section d'exploitation propre à l'exercice 2023 est excédentaire de 1 021 247,05 €.

Article 4 : Statuant sur les opérations budgétaires de l'exercice 2023 effectuées pour le compte de ces établissements, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil de Paris admet les opérations effectuées pendant la gestion, résultats conformes au compte administratif faisant l'objet de l'article 1er de la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO